Crédit agricole—Loi

mentaire qui figurent au Feuilleton d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE D'ENCOURAGEMENT À L'INTENTION DES JEUNES CULTIVATEURS

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'apporter des modifications à la Loi sur le crédit agricole afin d'encourager les jeunes cultivateurs à s'adonner à l'industrie agricole à continuer à travailler dans ce secteur et, à cette fin, envisager d'accorder des stimulants financiers tels que des prêts remboursables en partie, lorsque les jeunes cultivateurs satisfont aux normes de rendement établies, un taux maximal d'intérêt de 5 pour cent, des paiements d'intérêt échelonnés sur une période initiale et des prêts à montants indéterminés permettant des emprunts supplémentaires sans autres frais de refinancement.

—Madame l'Orateur, au cours des quelques moments qui me sont accordés cet après-midi, j'entends expliquer pourquoi les quatre propositions de ma motion devraient figurer parmi les amendements proposés à la loi sur le crédit agricole. Voilà qui aiderait sûrement les jeunes agriculteurs d'aujourd'hui, aux prises avec maintes difficultés d'établissement, à surmonter les problèmes financiers que comporte toute entreprise agricole. Je sais que le gouvernement a présenté un bill visant à modifier la loi sur le crédit agricole, mais les propositions que je présente aujourd'hui portent sur un autre aspect de la question. J'ai l'intention de soumettre de nouveau ces propositions à l'attention du gouvernement quand celui-ci saisira la Chambre de son bill.

L'agriculture est la pierre angulaire de tout notre système économique. Les campagnes canadiennes continuent, comme par le passé, à jouer un rôle d'une importance capitale au sein de notre économie. Nous devons faire en sorte d'élaborer des politiques efficaces, afin d'assurer aux agriculteurs un niveau de vie comparable à celui des travailleurs des autres secteurs.

• (1700)

Il faudrait avoir comme politique d'assurer aux jeunes des stimulants qui leur permettraient de se lancer dans l'agriculture sans avoir à passer leur vie criblés de dettes. A l'heure actuelle, on offre très peu d'encouragements aux jeunes cultivateurs. On ne peut comparer les stimulants offerts à ceux qui s'intéressent à l'industrie ou veulent apprendre un métier et à ceux qui s'intéressent à l'agriculture. Les programmes d'initiatives locales offrent des nouveaux emplois à des travailleurs, et le programme Perspectives-Jeunesse permet également aux jeunes d'obtenir des emplois. On pourrait mentionner les programmes du MEER qui permettent à l'industrie de s'implanter dans certains secteurs.

En définitive, nous vivons à une époque de stimulants. Tous, à l'exception des agriculteurs, bénéficient de stimulants. Assurément, les cultivateurs canadiens méritent la même considération qu'on accorde aux autres secteurs de notre société. On devrait encourager les jeunes à rester dans une ferme ou à s'engager dans l'exploitation agricole.

On constate que de plus en plus de jeunes s'adressent à la Société du crédit agricole pour obtenir des prêts et c'est encourageant. Cependant, un grand nombre d'entre eux qui veulent s'orienter vers l'agriculture éprouvent de graves difficultés. Le plus grave de ces problèmes est de produire un revenu agricole suffisant pour payer les intérêts sur les investissements élevés nécessaires pour se lancer en agriculture, assumer les frais d'exploitation et autres et assurer un revenu suffisant pour jouir d'un niveau de vie acceptable. Les jeunes agriculteurs s'endettent tellement qu'ils ne peuvent égaler le niveau de vie d'un grand nombre de leurs amis qui travaillent dans l'industrie ou occupent un autre type d'emploi.

Le coût de plus en plus élevé des facteurs de production est un sujet constant d'inquiétude. Le ministère fédéral de l'Agriculture a averti les agriculteurs de s'attendre à une réduction de leur bénéfices en 1975. Selon lui, un acroissement considérable des frais d'exploitation va neutraliser la légère augmentation des recettes cette année. En 1974, le revenu agricole brut s'est accru de près de 26 p. 100. Mais si l'on songe que les frais d'exploitation ont augmenté de un milliard de dollars, on s'aperçoit que le revenu agricole net ne s'est accru que bien légèrement. Les engraisseurs de bœufs et de porcs doivent faire face à la hausse du prix des grains et à l'incertitude des marchés. Les producteurs de grain, de leur côté, luttent contre la hausse du prix des insecticides et des engrais. La production de fourrage coûte aussi de plus en plus cher.

La mise de fonds initiale pour l'achat de terres et d'outillages agricoles a de quoi décourager le débutant. Les prix des terres et des bâtiments montent en flèche comme d'ailleurs le coût de la main-d'œuvre, des approvisionnements et des services. En 1973, l'indice des facteurs de production agricole est passé à 166.1 sur le plan national, de 143.3 qu'il était en 1972. C'est l'augmentation annuelle la plus considérable qui se soit vue jusqu'ici dans les facteurs de production agricole. Je suis sûr que les chiffres de 1974 vont nous révéler une augmentation encore plus marquée. Néanmoins, l'indice de la moyenne des facteurs de production agricole au Canada est de nature à induire en erreur. La valeur de nos meilleures terres arables auxquelles on doit nos récoltes de céréales, de légumes et de fruits, a augmenté considérablement, plus rapidement que celle des terres de qualité inférieure. Celles-ci servent surtout à la production de fourrage et à l'élevage des bestiaux. Étant donné la hausse du prix des terres, il est extrêmement difficile pour un débutant de se lancer en agriculture.

Deux éléments, semble-t-il, concourent à cette hausse. Il y a d'abord une demande considérable de nouvelles terres de la part de gens qui s'adonnent déjà à l'agriculture. Il s'agit en l'occurrence d'agriculteurs établis ou d'entreprises agricoles, qui peuvent répartir le coût des nouvelles terres sur celles qu'ils possèdent déjà et sont par conséquent en mesure de payer le prix fort.

Le deuxième facteur réside dans le prix des terres à proximité des régions urbaines. Un grand nombre de ceux qui les achètent veulent tout simplement vivre à la campagne ou en faire le lieu de leur retraite loin de la ville. Ces gens, qui achètent ces terres cultivables comme mesure de sécurité contre l'inflation ou pour s'assurer un lieu de retraite dans leur vieillesse contribuent tout simplement à faire monter le prix des terres. La valeur immobilière du terrain dépasse alors les moyens du jeune agriculteur. C'est regrettable parce que, dans bien des cas, le terrain est à proximité de nos villes. Il est aussi déplorable que